

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 61 (1910)
Heft: 8-9

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

suivantes : 1^o la durée de validité des billets ordinaires d'aller et retour émis pendant la période du 8 au 12 septembre à destination de Lausanne, sera étendue jusques et y compris le samedi 22 septembre ; 2^o les billets ordinaires de simple course délivrés à partir du 10 septembre, à destination de Lausanne, seront valables pour le retour gratuit, par la même voie qu'à l'aller dans un délai de quatre jours ; toutefois, les billets émis les dimanches 18 et lundi 19 septembre, ne seront valables, pour le retour, que jusques et y compris le mardi 20 septembre.

L'octroi de ces deux facilités est subordonné à la condition que les billets seront présentés à l'Exposition, pour y être munis, au verso, du timbre „VIII^e Exposition suisse d'agriculture, Lausanne 1910“.

La facilité prévue sous chiffre 1^o sera aussi appliquée au départ de toutes les stations de la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée et des chemins de fer de l'Etat italien, en service direct avec Lausanne.

La facilité mentionnée sous chiffre 2^o a été aussi consentie par la Compagnie de Paris à Lyon et à la Méditerranée, mais seulement au départ des stations de La Plaine (Genève), Fougny-Chancy et Vernier-Meyrin. Les chemins de fer de l'Etat italien n'ont pas pu y donner les mains.

Ces extraordinaires facilités engageront certainement de nombreux agriculteurs et associations agricoles à se rendre à l'Exposition. Certes, l'état des récoltes et les désastreuses inondations qui ont affligé une partie de la Suisse ne prédisposent guère aux réjouissances ; mais une exposition d'agriculture n'est pas une fête : c'est un moyen d'instruction destiné à montrer au pays comment la culture du sol peut être rendue plus profitable par les progrès techniques et comment on peut parer aux pertes et aux fléaux qui atteignent l'agriculture. Les dépenses faites dans ce but ne sont donc pas perdues ; elles se retrouvent largement dans les leçons et le profit que l'on peut retirer de cette visite.



Divers.

Paquet d'inepties.

De différents journaux de la Suisse française :

„Les inondations dans les Alpes sont toujours à l'ordre du jour et offrent un spectacle aussi grandiose que les montagnes elles mêmes. Le long du lac des Quatre-Cantons, les chutes surgissent là où des ruisseaux coulent d'ordinaire ; la Reuss, à Lucerne, s'engouffre sous les ponts avec violence, mais c'est en arrivant dans le canton d'Uri que la vision des désastres devient saisissante. Des rivières ont changé de lit. En montant le col de Surènes qui relie Uri à Unterwald, tout le bas de la vallée de Schæchen semble transformé en un grand delta et

de nombreux bras de rivière passent à travers champs et prairies pour recouvrir des vergers; la boue arrive au haut des troncs; on voit le petit torrent qui, à cent mètres seulement de l'église d'Altorf, a renversé un chalet et enseveli onze personnes de la même famille avec la rapidité d'une avalanche inattendue.

De la montée du col de Surènes, on comprend le pourquoi des inondations: les déboisements expliquent l'intensité des dévastations.

On nous dit avec amertume comment toutes les lois sont impuissantes contre la rapacité des communes, des marchands de bois et des exploiteurs de forêts. Les communes tirent le plus clair de leurs ressources de la vente des bois. Les enchères atteignent des prix extravagants, mais l'acheteur sait qu'il ne se ruine pas en offrant trois ou quatre fois la valeur du mètre cube. Il a coudées franches pour abattre dix fois plus qu'il n'a acheté. On peut se moquer des amendes. Voici un acheteur condamné à 1700 francs d'amende pour coupe exagérée. La nuit même où il paye l'amende, il se rattrape par une coupe qui le laisse en gain notable encore!

Et les forestiers? Il s'agissait pour Uri de nommer un forestier cantonal. Un forestier diplômé se présente. Un fils de conseiller, non diplômé, se présente et est nommé ... par son papa! Les inondations ont encore de beaux jours devant elles! La richesse du pays et sa sécurité sont à la merci de la cupidité des coupeurs de sapin. Tous les pays du monde le savent. L'amour de la patrie commence par le respect du sapin, mais les succès de banquets sont trop faciles pour chercher ailleurs de plus méritoires applaudissements. Nos conseillers fédéraux n'ont pas un jour à distraire aux festivités fédérales et cantonales, et on ne peut pourtant pas leur demander d'avoir l'œil partout!

Mais, ne médissons pas des serviteurs de la patrie plus modestes, mais plus vrais, qui n'ont pas de trains spéciaux pour les conduire dans les banquets ni de grands hôtels pour reposer leurs estomacs fatigués."

La plume se refuse à réfuter pareilles inepties et nous ne perdrions pas notre temps à répondre à l'anonyme qui, à propos d'inondations, et alors que partout on fait appel à un peu de solidarité, trouve moyen, lui le pur des purs, de dire son fait à chacun: aux communes rapaces et prévaricatrices, aux marchands voleurs, aux forestiers, fils à papas incapables et à nos conseillers fédéraux, gens de festins et de bombance.

Mais, quelle mentalité la derrière et que penser des journaux qui, sans aucun contrôle, répandent dans le public de pareilles insanités! On est vraiment bien placé pour donner à d'autres des leçons de civisme, quand on fait soi-même, œuvre utile de bons citoyens.

